

Le SNEP-FSU à l'offensive sur les mercredis à l'audience au Rectorat du 3 Octobre 2016!

Suite à des demandes d'audience répétées, nous avons obtenu un rendez-vous au rectorat le lundi 3 Octobre 2016 à 10h30 avec M. Gerin (secrétaire Général du Recteur), M. Macé (secrétaire Général adjoint et M. Lacueille (délégué académique à la formation des personnels de l'EN - DAFPEN). Le SNEP-FSU était représenté par Lionel Giraudon, membre du conseil académique et Alain De Carlo, secrétaire académique.

Nous sommes arrivés avec un rapport de force établi : pétitions sur les mercredis (388), appels de plusieurs districts (déjà envoyés au rectorat), et une profession rassemblée et mobilisée pour un sport scolaire de qualité. Nous avons exposé une situation inacceptable qui désorganise et affaiblit considérablement le sport scolaire. Nous donnons le bilan des districts, qui pour certains, sont impactés sur 7 mercredis!

Le rectorat nous expose ses contraintes : commande nationale sur la formation (*nous lui répondons que nous sommes la seule académie de France impactée comme cela !*). Le Rectorat répond que Bordeaux est l'une des seules académies à suivre le plan national de formation. Impossibilité à former tout le monde sur les 2 mêmes dates (manque de formateurs). Le SNEP-FSU dit qu'il est dommage de ne pas avoir été consulté en amont et d'apprendre le « fait accompli » en septembre, la solution proposée : impacter sur 7 mercredis est la plus désorganisatrice. (2 dates par district ou par département est déjà un « moindre mal » : même si cela reste insatisfaisant !). Le rectorat nous questionne sur la fin des compétitions de districts, et semble ne pas trop connaître comment nos districts fonctionnent réellement. Nous exposons donc le travail réalisé dans les districts !



Alain De Carlo et Lionel Giraudon du SNEP-FSU Bordeaux

Nous avons demandé au rectorat pour sortir de l'impasse :

- **d'envoyer un courrier à tous les chefs d'établissement (avec copie au SNEP-FSU) pour dire que, pour les enseignants d'EPS animateurs d'AS (qu'ils soient titulaires, non-titulaires ou stagiaires), la priorité est donnée au sport scolaire et qu'ils ne sont pas contraints de se rendre aux formations pour pouvoir assurer la continuité du service public du sport scolaire (même toute l'équipe EPS d'un établissement).**

Cela permet de s'organiser dans les établissements pour assurer la continuité du service public du sport scolaire, et si, dans certaines situations (s'il n'y a pas de rencontres, ou d'entraînements spécifiques prévus dans les AS), aux collègues EPS de suivre les formations.

Nous avons aussi annoncé, que si tel n'était pas le cas, nous avons déjà prévu de nombreuses actions auprès des parents, lors des rencontres UNSS (mais aussi des formations si nous étions contraints d'y aller), et que nous appellerions les collègues à donner une priorité à la continuité du service public du sport scolaire. Les courriers sont déjà rédigés et attendent la tenue de notre conseil académique du 07/10 pour validation.

Le rectorat nous annonce **qu'un courrier partira avant les congés de Toussaint à destination des chefs d'établissement**. Il a bien pris en note nos demandes, mais souhaite voir l'équilibre à trouver pour ne pas déstabiliser le sport scolaire et permettre, dans la mesure du possible, la présence des collègues aux formations.

Nous avons continué d'argumenter (parfois nécessité que toute l'équipe EPS soit sur le terrain du sport scolaire pour des cross de district par exemple ou autres) et maintenu notre demande pour prendre en compte des situations d'établissements diverses (nombre de collègues, etc..).

Nous suivrons attentivement le contenu de ce courrier, qui nous l'espérons sera un point d'appui pour donner une priorité au sport scolaire.

Nous avons aussi fait part du problème engendré par le 49/3 sur nos programmes disciplinaires et de la disparition de l'épreuve au DNB. Alors que la loi de refondation, mais aussi le socle apportaient des choses positives pour l'EPS (les collègues s'étant d'ailleurs fortement investis lors de la consultation socle dans les établissements), et que le travail du CSP avait montré (suite à une consultation internet du ministère) une approbation globale par la profession, ce coup de force n'est pas acceptable.

Nous avons rappelé au rectorat qu'il était largement possible de faire autrement concernant les programmes **en remettant un exemplaire des programmes alternatifs qui sont encore en débat avec la profession**. Et que c'est bien un choix politique d'affaiblissement de l'EPS que nous contestons.

Nous lui avons aussi fait part de la proposition faite au ministère de rétablir une épreuve d'EPS au DNB dès 2017 : 100 points qui permettrait un équilibre 400 points sur le socle et 400 points sur les épreuves.

M. Lacueille nous répond que des journées de formation sont déjà prévues par discipline pour un faire un point sur l'application des nouveaux programmes (J8) et la mise en relation avec le socle.

Nous avons ensuite évoqués 4 sujets : le forfait AS dans le service et les arrêtés d'affectation des TZR, la place de l'EPS dans l'établissement expérimental Clithène (Grand Parc Bordeaux) et la mise en place de l'accompagnement personnalisé en LP.

Nous avons aussi fait un point sur les « 16 euros » : il semble que toutes les AS qui n'ont pas payé les « 16 euros » ont été affiliés et qu'aucune relance n'ait été faite. M. Gerin disant qu'il faut voir cela comme une année de transition et que ce problème est dernière nous, il nous dit de solliciter le recteur pour la tenue des 2 CRUNSS et l'installation d'une commission des finances (demandes du SNEP-FSU). Nous nous félicitons de cela concernant les 16 euros, le SNEP FSU académique ayant appelé à ce qu'aucune AS ne se laisse imposer les 16 euros. Mais que celles qui ne payaient pas ne devaient pas se retrouver bloquer concernant l'affiliation.

Pour le SNEP-FSU, Lionel Giraudon et Alain De Carlo

Nous avons mené l'audience avec nos t-shirts « le sport scolaire, un droit pour tous » pour afficher le niveau de mécontentement de la profession qui voit le sport scolaire bafoué par la décision rectorale. Un t-shirt qui a aussi permis d'afficher clairement nos revendications quand nous avons croisé M. le Recteur dans le hall du rectorat en sortie de l'audience.

Rappel de la position du SNEP-FSU Bordeaux en début d'année (réunions de rentrée UNSS + bulletin académique) « nous appelons chaque comité directeur des AS à faire son choix concernant le paiement de cette sur-affiliation pour cette année 2016/2017, notamment au regard de la situation financière des AS. Nous appelons à ce qu'aucune AS ne se fasse imposer ces « 16 euros ». En tout état de cause, le SNEP-FSU interviendra pour que toutes les AS ayant versé les 80 euros correspondant à l'affiliation à l'UNSS puisse y être affilié et entrer leurs licences. Nous n'accepterons pas de blocage à affiliation si les 80 euros de l'affiliation nationale ont été payé. »